



# MAIRIE DE SAINT-LAURENT-LA-GÂTINE

## L'AUMÔNE - SAINT-LAURENT- BOISSY

---

1 Place de Saint-Pôl  
28210 SAINT-LAURENT-LA-GÂTINE  
02 37 38 23 43  
sllg@wanadoo.fr

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Objet : Réalisation de travaux de voirie sur la Commune de SAINT LAURENT LA GATINE : Travaux de voirie – Pose de bordures et caniveaux – rue de la Croix de Fer (RD 306/6) et rue de la Madeleine (RD 306/5) – Relance du marché après déclaration sans suite**

**Date de réception des offres : 31 janvier 2020 jusqu'à 16h30**

**Le Pouvoir Adjudicateur : Commune de SAINT LAURENT LA GATINE**

La Présente consultation est lancée en application de la **procédure adaptée** définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

**Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats:**

- Le présent règlement de consultation,
- Un contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) ,
- Un descriptif des travaux à réaliser établi au travers du programme,
- Un bordereau de prix unitaires ,
- Un détail estimatif par chantier.

**Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible sur support papier.**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement par téléchargement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.amf28.org>

**Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Composition de l'offre à remettre par les candidats :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le dossier remis par les candidats devra contenir les documents suivants dûment complétés et signés :

### **Les pièces de la candidature à remettre par les candidats :**

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ou le DUME. Ils contiendront à minima les éléments suivants: les moyens humains et matériels, le chiffre d'affaire des trois derniers exercices et les références (liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années) ;
- La copie du jugement si l'entreprise est en redressement judiciaire,

**Les candidatures seront jugées au vu des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande.

### **Les pièces de l'offre à remettre par les candidats :**

- Le contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P. et C.C.T.P.) ;
- Le bordereau de prix unitaires ;
- Le détail estimatif,
- Le mémoire technique rédigé par le candidat, répondant au au programme et comportant les éléments exigés pour le jugement du critère valeur technique (voir critères d'attribution) ,

Je tiens également à vous faire part des conditions administratives suivantes :

- Il n'est pas imposé de forme de groupement. Toutefois, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique, le mandataire du groupement sera solidaire de l'ensemble des membres.
- Des modifications de détail pourront être apportées au dossier jusque 4 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.  
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.
- Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Toutefois, s'il estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessous. Les candidats ayant présenté une offre anormalement basse ne pourront participer à ces éventuelles négociations. Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

### **Les critères d'attribution :**

- o **Qualité technique: 40 % jugée** au vu du mémoire technique précisant :

20 points : les moyens humains et matériels mis en œuvre par l'entreprise pour exécuter les travaux objet du présent marché (nombre d'employés(qualifications-métiers-références)/matériel d'études et logiciel)

20 points : la méthodologie d'exécution des travaux mettant notamment en valeur :  
l'appropriation du programme

la visite sur site et la compréhension des enjeux du projet  
la proposition de phasage en adéquation avec l'usage local de la voie

- **Prix : 60 %** selon la formule suivante :  
Offre la moins disante / offre à comparer x 60

En cas d'erreur de calcul, les montants du bordereau des prix unitaires prévaudront sur tout autre montant et le montant de la commande type sera rectifié en conséquence. Le candidat sera ainsi invité à confirmer l'offre rectifiée.

#### **Documents à produire par l'attributaire pressenti :**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent (si ces documents n'ont pas été fournis avec la candidature) :

- Le contrat valant AE et CCAP, daté et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, **si celui-ci n'a pas été signé dès la remise de l'offre**
- L'attestation responsabilité civile valide,
- Les certificats et attestations des articles R. 2143-5 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique,
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail,
- Les certificats relatifs aux impôts et taxes accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour 2020.

#### **Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessus.

-

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli de sauvegarde, devra être adressé par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé ou par un prestataire de service à l'adresse ci-dessus;

Commune de **SAINT LAURENT LA GATINE**

Offre pour : Travaux de voirie – Pose de bordures et caniveaux – rue de la Croix de Fer (RD 306/6) et rue de la Madeleine (RD 306/5) – Relance du marché après déclaration sans suite

**COPIE DE SAUVEGARDE**  
**« NE PAS OUVRIR »**

Commune de **SAINT LAURENT LA GATINE**

Adresse : 1 place de Saint-Pôl, Boissy, 28210 SAINT-LAURENT-LA-GÂTINE

Pour information les horaires d'ouvertures :

Mardi : 9h-12h / 14h-18h30

Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-12h

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

**Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : [www.amf28.org](http://www.amf28.org)

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.